

Dossier suivi par :

Le service facturation enfance
02-98-98-87-31
02-98-98-87-32
02-98-98-89-34

Quimper, le 14 décembre 2020

Objet : changement de tarif au 1^{er} janvier 2021 pour les services périscolaires et déclaration de ressources pour l'année 2021.

Madame, Monsieur,

À compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs des services périscolaires (accueil de loisirs pour les vacances et les mercredis, accueil périscolaire (y compris l'aide aux devoirs), restauration scolaire, seront mis à jour suite à une délibération du conseil municipal.

Pour rappel, le tarif appliqué est basé sur votre quotient familial de la CAF ou calculé par notre service si vous n'êtes pas allocataire CAF, sous réserve de nous transmettre les documents nécessaires. Le tarif est désormais valable pour l'année civile. Il sera recalculé chaque année, au mois de janvier, pour l'année entière.

La ville de Quimper vous propose d'autoriser le service « facturation enfance » à collecter votre quotient familial auprès de la CAF afin de déterminer votre tarif au 1^{er} janvier et de simplifier vos démarches :

- Si vous avez déjà autorisé la ville de Quimper à collecter votre quotient CAF, vous n'avez pas de démarche spécifique à réaliser et le nouveau tarif 2021 correspondant à votre nouveau quotient vous sera automatiquement appliqué.
- Si vous n'avez pas encore autorisé la ville de Quimper à collecter votre quotient CAF, deux situations sont possibles et détaillées dans le tableau ci-après :

... / ...

ALLOCATAIRES CAF	NON ALLOCATAIRES CAF
<p><input type="checkbox"/> Vous autorisez le service à collecter votre quotient familial auprès de la CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Complétez le coupon ci-joint et retournez-le à l'adresse indiquée avant le 31 décembre. <p><input type="checkbox"/> Vous ne souhaitez pas autoriser le service à collecter votre quotient auprès de la CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faites parvenir le coupon réponse ci-joint accompagné de votre relevé CAF de janvier 2021, à l'adresse ci-dessous indiquée pour le 10 février 2021. 	<p><input type="checkbox"/> Pour calculer votre tarif, produire, avant le 31 décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'avis d'imposition 2020 relatif aux revenus de 2019. ➤ Le décompte des versements en cours de prestations familiales et aides personnalisées au logement de tout autre organisme que la CAF (notamment MSA). <p><i>Ces mêmes documents seront à produire tous les ans.</i></p>

Compte tenu des difficultés d'acheminement du courrier, merci de déposer votre coupon-réponse en mairies annexes ou en mairie centre dans une enveloppe libellée à l'adresse ci-dessous :

Ville de Quimper – DEE – Service facturation enfance
CS 26004
29107 Quimper Cédex

ou par mail à rentree.scolaire@quimper.bzh

AUCUN AUTRE LIEU DE RETOUR N'EST POSSIBLE

ATTENTION :

Si votre réponse arrive après l'émission des factures de janvier 2021, soit le 10 février 2021, le calcul personnalisé de votre tarif ne pourra intervenir qu'à compter du mois de réception de l'ensemble des documents. J'attire votre attention sur ce point, aucune régularisation ultérieure des factures ne pourra être prise en compte, conformément aux règlements en vigueur.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'ensemble de ces informations et vous précise que les services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Laurence Vignon,

Adjointe chargée de l'éducation.



COUPON REPONSE

Ville de Quimper – DEE – Service facturation enfance

Je soussigné(e) (nom de l'allocataire).....opte pour la procédure simplifiée et autorise la ville de Quimper à collecter annuellement mon quotient familial auprès de la CAF pour le calcul de mon tarif

Oui (1)

Non (1)

Mon numéro d'allocataire CAF :

Nom de l'enfant ou des enfants concernés :

Nom	Prénom	Nom	Prénom

Je suis informé(e) que je peux mettre fin à cette autorisation à tout moment en m'adressant à la ville de Quimper.

(1) Cochez l'option retenue.

Date :

Signature :